REPUBLIQUE FRANCAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION

Arrêté

Fixant la composition de la commission administrative paritaire
compétente à l'égard du corps des inspecteurs de santé publique vétérinaire

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

VU l'arrêté du 22 juillet 2002 modifié instituant une commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des inspecteurs de la santé publique vétérinaire ;

VU les résultats des élections qui se sont déroulées le 4 décembre 2014,

Arrête :

Article 1er - La composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des inspecteurs de santé publique vétérinaire, instituée par l'arrêté du 22 juillet 2002 susvisé, est fixée ainsi qu'il suit :

A - Représentants de l'administration

Membres titulaires

- Valérie METRICH-HECQUET	Secrétaire générale
- Patrick DEHAUMONT	Directeur général de l'alimentation
- Jean-Luc ANGOT	Chef du corps des inspecteurs de santé publique vétérinaire
- Loïc EVAIN	Directeur général adjoint de l'alimentation
- Alain SCHOST	Ingénieur général en charge de l'appui aux personnes et aux structures
- Christian SALABERT	Inspecteur général en charge de l'appui aux personnes et aux structures
- Claudine LEBON	Déléguée à la mobilité et aux carrières au Secrétariat général
- Pascale PARISOT	Directrice générale adjointe de l'agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail

Membres suppléants

- Jean-Pascal FAYOLLE	Chef du service des ressources humaines
- Noémie LE QUELLENEC	Sous-directrice de la gestion des carrières et de la rémunération (service des ressources humaines)
- Benjamin GENTON	Sous-directeur du pilotage des ressources et des actions transversales à la direction générale de l'alimentation
- Frédéric STAINER	Chef de la mission des affaires générales à la direction générale de l'alimentation
- Anne BELLANCOURT	Cheffe du bureau de gestion des personnels de catégorie A et sous statuts d'emploi
- Marie José LAFONT	Inspectrice générale en charge de l'appui aux personnes et aux structures
- Pierre SCANDOLA	Adjoint à la cheffe du bureau de gestion des personnels de catégorie A et sous statuts d'emploi
- Isabelle TILLY-BECKER	Directrice des ressources humaines de l'agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail

B – Représentants du personnel

Membres titulaires

- Monsieur Didier ROUILLE	Inspecteur général de classe exceptionnelle
- Madame Anne-Marie VANELLE	Inspectrice générale de classe exceptionnelle
- Monsieur Norbert LUCAS	Inspecteur général de classe normale
- Monsieur Benoît ASSEMAT	Inspecteur général de classe normale
- Monsieur Laurent LASNE	Inspecteur en chef
- Monsieur Vincent PFISTER	Inspecteur en chef
- Madame Sylvie PUPULIN	Inspectrice
- Madame Olivia DUPEYROUX	Inspectrice

Membres suppléants

- Monsieur Yves GEFFROY	Inspecteur général de classe exceptionnelle
- Monsieur Bruno ANDRAL	Inspecteur général de classe exceptionnelle
- Monsieur Pierre ABADIE	Inspecteur général de classe normale
- Monsieur Olivier LAPOTRE	Inspecteur général de classe normale
- Madame Elodie MARTI-BIZIEN	Inspectrice en chef
- Madame Françoise CÔME CHEREAU	Inspectrice en chef
- Madame Marie-Agnès AMOS	Inspectrice
- Madame Myriam ISPA	Inspectrice

Article 2 – L'arrêté du 16 octobre 2017 fixant la composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des inspecteurs de santé publique vétérinaire du ministère chargé de l'agriculture est abrogé.

Article 3 – Le présent arrêté sera publié au Bulletin officiel du ministère de l'agriculture et de l'alimentationl.

Fait, le 07 NOV. 2017

Pour le ministre, et par délégation,
L'adjoint à la sous-directrice de la gestion des carrières
et de la rémunération

Emmanuel BOUYER